



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/63

19 mars 1999

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du secteur des Radiocommunications

Objet: Plan opérationnel 1999 du Secteur UIT-R

Référence: Circulaire administrative CA/58 du 21 décembre 1998

Vous trouverez ci-jointe la version définitive du Plan opérationnel 1999 du Secteur UIT-R. Cette version finale a été établie d'après les avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) à sa 7ème réunion ordinaire, qui s'est tenue à Genève du 22 au 26 février 1999, quant au projet de Plan qui lui avait été soumis à cette occasion.

Robert W. Jones
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièce jointe: Plan opérationnel 1999

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Président du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

PLAN OPERATIONNEL 1999 DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS

Table des matières

	Page
1 Introduction	5
1.1 Généralités.....	5
1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 1999	5
1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP) proposés.....	6
1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 1999 (coûts directs)	6
2 Services spatiaux.....	7
2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux à satellite	7
2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite.....	8
2.3 Modification des Plans d'assignation de fréquence et conversion du Plan d'allotissement	8
2.4 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence	10
2.5 Principe de diligence due	11
2.6 Développement d'un logiciel pour le traitement des notifications spatiales	11
2.7 Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG.....	13
2.8 Résolution 53 - Mise à jour des colonnes "Observations" du Plan SRS.....	13
2.9 Résolution 73 - Mesures visant à résoudre l'incompatibilité entre le SRS dans la Région 1 et le SFS dans la Région 3.....	13
2.10 Résolution 532 - Examen et révision éventuels des Plans du SRS, GRI/GET	14
2.11 Résolution 533 - Re-publication des Sections spéciales de l'AP30/C/... ..	14
3 Services de Terre.....	15
3.1 Demandes de coordination concernant les services de Terre.....	15
3.2 Procédures de modification des Plans pour les services de Terre.....	15
3.3 Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre.....	16
3.4 Application des procédures administratives et opérationnelles	17
3.5 Mise en oeuvre des Résolutions des Conférences.....	17
3.6 Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre	18

4	Commissions d'études et activités correspondantes.....	19
4.1	Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études de l'UIT-R	19
4.2	Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS).....	22
4.3	Appui à la Réunion de préparation à la Conférence (RPC-99).....	23
4.4	Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2000 (AR-2000).....	24
4.5	Appui à la réunion des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études.....	25
4.6	Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études.....	26
5	Comité du Règlement des radiocommunications.....	26
5.1	Réunions du RRB.....	26
5.2	Règles de procédure: examen des conclusions, études spéciales.....	26
6	Groupe consultatif des radiocommunications.....	27
7	Séminaires du Bureau des radiocommunications et préparation des conférences	27
7.1	Séminaires du Bureau des radiocommunications	27
7.2	Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72(CMR-97))	27
8	Elaboration des publications du BR.....	27
8.1	Publications réglementaires (y compris les documents de service)	27
8.2	Edition et publication de textes résultant d'autres activités du Secteur UIT-R	28
9	Assistance aux Membres.....	29
9.1	Assistance particulière aux administrations des pays en développement	29
9.2	Traitement des cas de brouillage préjudiciable.....	29
9.3	Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification et de modification des Plans.....	29
9.4	Assistance à des entités non Membres du Secteur	30
10	Coopération.....	30
10.1	Coopération avec l'UIT-D	30
10.2	Coopération avec l'UIT-T.....	31
10.3	Coopération entre les organes consultatifs.....	32
10.4	Coopération avec les organisations internationales ou régionales	32

	Page
11 Services internes au BR	32
11.1 Appui informatique	32
11.2 Appui général	33
12 Récapitulation des ressources	34
12.1 Ressources budgétaires en 1999 (estimation)	34
12.2 Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR	35
12.3 Gestion générale.....	35

1 Introduction

1.1 Généralités

Le présent Plan opérationnel découle du plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto dans sa Résolution 1; il détermine les résultats qui devront être obtenus en 1999, par la réalisation au Bureau des radiocommunications (BR) d'un certain nombre d'activités qui relèvent de deux catégories: d'une part, les travaux de type courant qui reviennent à intervalles réguliers et, d'autre part, les études ou projets particuliers dont la durée est limitée. Le présent document servira de base à la gestion des activités du Bureau. Le déroulement des travaux effectués dans les diverses unités du BR est évalué à l'occasion de rapports trimestriels où la situation à la fin de chaque trimestre est comparée avec les résultats escomptés: ce processus d'évaluation sera facilité par la mise en place d'indicateurs fondamentaux de performance qui privilégieront les besoins des Membres tout en tenant compte et de la charge de travail du BR et des ressources mises à sa disposition par le Conseil de l'UIT.

A cet égard, le Conseil a pris d'importantes décisions à sa session de 1998, en ce qui concerne les ressources dont a été doté le BR, en particulier pour la réalisation des activités et pour la préparation de la CMR-2000 dont l'a chargé la CMR-97. Aussi le BR s'attachera-t-il, pendant l'année 1999, à faire un usage efficace des ressources additionnelles en question afin d'obtenir des résultats notables en vue de:

- réduire la durée de traitement des demandes de coordination, article S9 (S9.30);
- liquider l'arriéré, articles 13, S11.28 et S11.29, travail découlant de l'AP30B;
- mettre en oeuvre la Résolution 532, examen des AP30/30A;
- mettre en oeuvre les décisions concernant les APS30/S30A;
- adopter les mesures nécessaires pour résoudre le problème d'incompatibilité entre le SRS (Région 1) et le SFS (Région 3);
- mettre en oeuvre la procédure administrative du principe de diligence due.

En outre, compte tenu des lourdes conséquences qu'auront sur leur programme le travail de suivi et les préparatifs des CMR, le secrétariat du BR veillera à soutenir l'activité des Commissions d'études de l'UIT-R.

1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 1999

Le présent Plan opérationnel est axé sur les produits et les services pour lesquels la direction du BR affectera des ressources appropriées afin d'absorber, dans toute la mesure du possible, la charge de travail correspondante. Comme cela a déjà été mentionné au point 1 ci-dessus, ces produits et services découlent d'activités (régulières) récurrentes ou d'études/projets spéciaux de durée déterminée. Par rapport aux plans précédents, la nouvelle présentation est plus adaptée aux clients (les Membres) et a pour but de permettre au BR de mieux fournir la qualité de service exigée par tous les Membres. Le nouveau Plan opérationnel du BR qui est proposé dans la suite du présent document n'est pas structuré selon l'organigramme du BR, mais suivant les produits et services essentiels fournis par le BR et organisés par sujets, par exemple les Recommandations UIT-R.

Pour chaque produit/service essentiel, le plan indique:

- 1) les principaux résultats escomptés;
- 2) la charge de travail estimée, ainsi que tout arriéré éventuel à liquider en 1999;
- 3) les ressources prévues qui ont été affectées à l'activité en question;

4) des propositions d'indicateurs fondamentaux de performance.

1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP) proposés

Les IFP proposés, qui ne sont pas axés sur la charge de travail, donneront une indication claire des résultats obtenus, et escomptés par les Membres, concernant la qualité des produits et des services et, en particulier, les délais. Par exemple, pour ce qui est de la performance, il est proposé de s'attacher plus au "délai moyen nécessaire pour traiter une fiche de notification" qu'au "nombre de fiches de notification reçues au BR pendant une période donnée". De même, pour ce qui est de l'activité des Commissions d'études, il est proposé de mesurer leur performance en fonction du "temps nécessaire pour publier une Recommandation après son approbation", et non pas du "nombre de pages de Recommandations".

1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 1999 (coûts directs)

Le budget biennal pour 1998-1999 du Secteur des radiocommunications a été approuvé par le Conseil dans sa Résolution 1100 à sa session de 1997, puis révisé dans la Résolution 1121 à la session de 1998. Le montant de 2 300 000 CHF, correspondant au budget précédemment affecté à l'AR/CMR-99, sera transféré au Fonds de réserve étant donné que la prochaine AR/CMR sera organisée pendant la période 2000-2001. Le budget total du Secteur pour les années 1998-1999 s'élève à environ 62 935 000 CHF, soit 19% du budget ordinaire total de l'UIT. Sous réserve de confirmation après clôture des comptes de 1998, il a été estimé que le coût des activités effectuées au Secteur des radiocommunications en 1998 s'est élevé à 28 852 000 CHF; en conséquence, le budget disponible pour l'UIT-R en 1999 serait d'environ 34 083 000 CHF.

Ces ressources, administrées par le Directeur du BR pour soutenir les activités du Secteur des radiocommunications, sont de trois types: les ressources directement affectées dans le budget par le Conseil à des activités particulières du Secteur (RRB, GCR, Commissions d'études, séminaires); les ressources attribuées au Bureau des radiocommunications pour soutenir ses activités et, enfin, celles qui sont consacrées à la production des publications. (Voir le § 12 pour plus de détails.)

Le Bureau des radiocommunications devrait disposer en 1999 du montant maximum des ressources humaines suivant:

- Personnel de la catégorie professionnelle: 860 mois-fonctionnaire, correspondant à 86 fonctionnaires de grades P/D.
- Services généraux: 1 070 mois-fonctionnaire, correspondant à 107 fonctionnaires de grade G.

A cet égard, un "mois-fonctionnaire" est défini comme comprenant 20 jours ouvrés et un membre du personnel devrait être capable de consacrer 10 mois-fonctionnaire en 1999 à des tâches données, le reste des jours ouvrés étant absorbés par les vacances, les congés maladie, le travail de gestion, la formation, etc.

2 Services spatiaux

2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux à satellite

Cette partie des activités des services spatiaux concerne:

- l'examen, la validation et la publication des renseignements reçus concernant les réseaux à satellite et soumis en application de l'article S9, sous-sections 1A et 1B, conformément au numéro S9.2B;
- l'élaboration de Sections spéciales et leur publication;
- la publication de la demande de modification ou du report de la date d'entrée en service d'un MOD API, ce qui pour chaque demande suppose:
 - 1) d'examiner la demande en fonction des dispositions pertinentes du RR et des Règles de procédure correspondantes;
 - 2) publier un MOD API;
 - 3) publier la date de réception de l'API pour établir le délai réglementaire maximum possible.
- le développement et la maintenance des bases de données de la division et la tenue à jour des archives.

Au 1er janvier 1999, il restera à traiter environ 420 demandes d'API. Compte tenu des statistiques des années précédentes, le Bureau devrait être saisi d'environ 619 nouvelles demandes au cours des 12 mois à venir, soit 464 au cours des neuf prochains mois si l'on déduit les trois mois nécessaires à leur publication conformément au numéro S9.2B. Le nombre total d'API à publier en 1999 s'élèverait en conséquence à 884, soit un rythme de publication de 17,3 API par semaine. Le BR traite actuellement 13,7 API par semaine.

Entre le 1.1.98 et le 22.9.98, le Bureau a reçu des demandes de modification de date d'entrée en vigueur à propos de 786 réseaux; l'examen et la publication des API correspondantes ont été menés à bien pour 430 d'entre eux.

Les ressources affectées à cette partie des activités des services spatiaux seront de l'ordre de 11 mois-Professionnel et de 30 mois-Services généraux.

Indicateur fondamental de performance: A supposer que le nombre de demandes d'API en 1999 confirme la tendance enregistrée en 1998 et que les ressources attribuées pour 1999 puissent être maintenues comme il est indiqué ci-dessus, l'objectif consistant à publier les API dans le délai de trois mois mentionné au numéro S.9.2B pourrait alors être atteint d'ici à la fin de 1999. Sa réalisation exige une amélioration de 25% de la productivité moyenne du personnel compétent en 1998, ce qui devrait être possible étant donné que la publication des API a été automatisée en 1998. En outre, à supposer que les ressources attribuées pour 1999 puissent être maintenues comme il est indiqué ci-dessus, l'objectif consistant à publier la date d'entrée en vigueur d'une modification dans un délai de 1 mois à compter de la date de la réception de la demande pourrait être alors atteint d'ici à la mi-99.

2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite

Cette partie des activités des services spatiaux comprend:

- la saisie, la vérification et la validation des données des demandes de coordination reçues;
- l'examen réglementaire et technique des demandes de coordination;
- la publication des demandes dans les Sections spéciales assortie des conclusions et de l'énumération des administrations, au niveau soit du groupe, soit du réseau, dont il a été déterminé que les services risquent d'être affectés;
- le développement et la maintenance des bases de données de la division et la tenue à jour des archives.

875 dossiers environ sont en instance de saisie et de validation des données. Compte tenu du rythme auquel ont été reçus les renseignements en vue de leur publication anticipée au cours des 12 derniers mois, le Bureau devrait recevoir en 1999 au moins 500 demandes, mais ce chiffre peut être bien différent; en effet, le nombre de demandes reçues en 1998 a été, par exemple, 85% plus élevé que celui de 1997. Le Bureau devra en outre traiter environ 800 demandes de modification de date d'entrée en vigueur et inclure les données dans la base du SRS.

L'enregistrement, la validation et la saisie des données concernant les demandes de coordination (dans la division SPR) pouvant s'effectuer à un rythme de 30 à 40 demandes par mois, il restera à traiter à la fin de 1999 entre 900 et 1 000 demandes environ. Le rythme dépend, en particulier, de la complexité des cas qui sont soumis et de la qualité des fiches de notification reçues.

Le rythme de traitement dans la division SSC est de 32 à 38 réseaux par mois. A supposer que le nombre de demandes et ce rythme demeurent identiques et compte tenu du nouveau logiciel utilisé pour les examens, il est très vraisemblable que le délai de traitement au sein de la division SSC pourra être réduit en 1999.

Les ressources affectées à la saisie et à la validation des données seront d'environ 22 mois-Professionnel et de 140 mois-Services généraux et celles dégagées pour les opérations d'examen d'environ 60 mois-Professionnel et de 20 mois-Services généraux.

Indicateur fondamental de performance: On estime à 35 le nombre de demandes qui seront traitées par mois en vue de la saisie et de la validation de leurs données. A la fin de 1999, le délai de traitement dans la division SSC sera ramené à huit semaines (compte non tenu des délais d'attente d'environ quatre mois dus à des retards au niveau interne ou des administrations).

2.3 Modification des Plans d'assignation de fréquence et conversion du Plan d'allotissement

2.3.1 Modification des Plans d'assignation de fréquence (appendices S30/S30A)

Les activités correspondantes comprennent la publication dans la Partie A de la Section spéciale des modifications apportées aux Plans des appendices S30/S30A (SRS et liaisons de connexion), soumises par les administrations au titre de l'article 4 des appendices mentionnés, et éventuellement la publication de la Partie B. Pour traiter ces modifications, il faut procéder aux opérations suivantes:

- 1) Vérifier si les données visées dans l'annexe 2 des appendices S30 et S30A sont complètes.
- 2) Echanger de nombreux courriers avec l'administration ou les administrations responsable(s).

- 3) Procéder aux examens techniques en application des dispositions de l'article 4 des appendices S30 et S30A.
- 4) Elaborer les documents destinés à être approuvés à la réunion consacrée à la Circulaire Hebdomadaire et rédiger le projet de la section spéciale.
- 5) Coordonner en vue de sa traduction la section spéciale rédigée en trois langues et en vérifier les épreuves.
- 6) Fournir une assistance technique aux administrations.

Le nombre total de réseaux et celui qu'il est envisagé de traiter d'ici à la fin de 1999 sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

	AP S30		AP S30A	
	Nombre total de réseaux	Publication prévue	Nombre total de réseaux	Publication prévue
Rés. 533	10	10	17	17
Réseaux relevant de l'article 4	142	60	152	66
Nombre de demandes prévues en 1999	41		43	
Total	193	70	212	83
%		36,3%		39,2%

Les ressources affectées à cette partie des activités exécutées par les services spatiaux seront d'environ 46 mois-Professionnel et 34 mois-Services généraux, dont quelques nouveaux fonctionnaires qui devraient pouvoir être opérationnels à compter du 1er août 1999.

Indicateur fondamental de performance: Le délai de traitement (depuis la date de réception jusqu'à la date de publication) sera de 5,5 mois, répartis comme suit: 30 jours de traitement par le Bureau, 45 jours pour vérifier si les données sont complètes, 15 jours pour chaque correspondance échangée (6 en moyenne).

2.3.2 Traitement des demandes reçues par le Bureau au titre du Plan d'allotissement de l'appendice 30B

Les activités correspondantes consistent à:

- 1) accuser réception de la demande et ouvrir un dossier;
- 2) vérifier les données soumises pour voir si elles sont complètes et les examiner conformément aux dispositions réglementaires;
- 3) rédiger la correspondance pour informer l'administration notificatrice (le cas échéant) des résultats de l'examen;
- 4) saisir les données, créer le fichier d'entrée et exécuter le programme MSPACE;
- 5) analyser les résultats des calculs, rédiger soit la correspondance destinée à l'administration ou aux administrations, soit, selon le cas, les documents internes au Bureau ou les Sections spéciales;
- 6) mettre à jour (au besoin) la situation de référence et la poster sur TIES.

La charge de travail concernant l'appendice 30B est de 32 réseaux (24 demandes reçues pendant la période 1996-98 et 8 attendues en 1999).

Dix mois-Professionnel seront affectés à cette tâche, avec au cas par cas des ressources en personnel des Services généraux.

Indicateur fondamental de performance: On compte traiter 20 réseaux en 1999; toutefois, compte tenu d'une "période d'adaptation" de 30 jours des caractéristiques techniques incorporées dans les nouvelles Règles de procédure, ce nombre devra peut-être être ramené à 16.

2.4 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence

Les activités correspondantes comprennent:

- la saisie, la validation et l'inscription des fiches de notification reçues;
- l'examen réglementaire et technique des éventuels cas notifiés en application de l'article 13/S11;
- la rédaction des documents exposant les conclusions, destinés à être soumis aux réunions consacrées à la Circulaire Hebdomadaire;
- l'élaboration des documents concernant les résultats de l'examen, avec l'utilisation d'un programme simple qui ne peut traiter que des cas simples; lorsqu'un cas est compliqué, un important travail doit encore être fait à la main pour rédiger les rapports sur les résultats de l'examen.

Elles comprennent également le traitement, dans les meilleurs délais, des cas restant à régler au titre des dispositions anciennes du RR 1550 et de la Résolution 4. Selon le stade des procédures applicables, cette opération doit s'effectuer soit avant la notification, soit pendant la notification, soit encore après l'inscription provisoire. Le nombre de cas à examiner et à traiter est en augmentation.

Plus de 400 dossiers sont actuellement en instance de saisie et de traitement de leurs données. Malgré le nombre exceptionnellement bas de demandes de notification reçues en 1998, on compte recevoir en 1999 300 demandes, compte tenu du volume d'informations reçues au cours des douze derniers mois à propos de demandes de coordination; mais ce chiffre peut être bien différent, suivant la vitesse à laquelle les demandes de coordination déjà reçues et traitées "se transformeront" en notifications de stations spatiales ou terriennes.

En ce qui concerne le travail d'examen (résultant des opérations de saisie et de validation), la charge de travail en 1999 devrait correspondre à 444 stations spatiales (308 demandes reçues durant la période 1995-97 et 136 prévues en 1999). Il faudra en outre compter éventuellement sur 554 stations terriennes (373 demandes reçues pendant la période 1995-97 et 181 prévues en 1999).

Les ressources affectées aux opérations de saisie et de validation correspondent à environ 20 mois-Professionnel et 37 mois-Services généraux.

Les opérations d'inscription, de validation et de saisie des données relatives aux notifications (dans la Division SPR) pouvant s'effectuer au rythme de 24 à 30 cas par mois, il restera à traiter à la fin de 1999 quelque 350 à 400 demandes; le nombre exact dépend en particulier de la complexité des demandes reçues et de la qualité des fiches de notification soumises.

Indicateur fondamental de performance: Quelque 108 stations spatiales et 135 stations terriennes seront traitées en 1999. Il convient d'observer qu'à ce rythme le retard ne sera pas comblé. A la fin de 1999, on prévoit qu'il restera à traiter 336 stations spatiales et 419 stations terriennes.

2.5 Principe de diligence due

Pour les réseaux des services fixe par satellite, mobile par satellite et de radiodiffusion par satellite, les informations relatives au principe de diligence due doivent être publiées dans la Section spéciale dans les 30 jours à compter de la date de leur réception, délai mis à profit pour:

- saisir et valider les données pertinentes;
- envoyer des rappels au titre de la Résolution 49, 6 mois avant la date prévue d'entrée en service des réseaux à satellite;
- examiner les informations relatives au principe de diligence due pour voir si elles sont complètes, la référence aux cotes de Sections spéciales, la gamme des fréquences associée;
- consulter les administrations, dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires.

La charge de travail prévue en 1999 en ce qui concerne la publication des informations relatives au principe de diligence due concerne environ 600 réseaux mis en service avant le 1.7.98 et une centaine de réseaux dont la date de mise en service est antérieure au 1.12.99.

Il existe 2 réseaux soumis au titre des Plans des appendices S30 et S30A et 3 modifications des Plans pour lesquels le délai de 8 années expirera avant la fin de 1999 et qui doivent être traités conformément aux dispositions de la Résolution 49.

Environ 800 changements de date de mise en service devront être traités et incorporés dans la base de données du SRS; ils sont associés au traitement des informations de diligence due, tout comme les renseignements directement fournis en application de la Résolution 49.

Comme il s'agit là d'un nouvel impératif réglementaire, on ne dispose que d'une expérience très limitée en ce qui concerne le traitement des informations de diligence due; aussi est-il prévu dans un premier temps d'affecter à ce travail environ 12 mois-Professionnel et 15 mois-Services généraux (voir en outre les observations faites au point 2.2 ci-dessus concernant le personnel nécessaire à la saisie des données, à la correspondance/aux tâches administratives et aux opérations d'inscription/archivage).

Indicateur fondamental de performance: A supposer que les ressources attribuées pour 1999 puissent être maintenues comme il est indiqué ci-dessus, l'objectif consistant à publier les informations de diligence due dans le délai de 1 mois à compter de la date de leur réception, comme indiqué dans la Résolution 49, Annexe 1, § 8, pourrait alors être atteint à la fin de 1999. Sa réalisation dépendrait dans une grande mesure du traitement, dans les délais les plus brefs, des demandes existantes soumises au titre de la Résolution 49, de la disponibilité d'un outil automatisé pour leur publication (voir le § 2.6 d) ci-dessous) et de la mise à jour de la base de données du SNS (en particulier en ce qui concerne l'exactitude des informations relatives à la date 2C).

2.6 Développement d'un logiciel pour le traitement des notifications spatiales

Le logiciel nécessaire au traitement des fiches de notification spatiales est fourni par le Département des systèmes informatiques pour les radiocommunications (RIS). L'activité portera essentiellement sur l'amélioration de l'infrastructure du Bureau afin de pouvoir traiter les notifications et publier les résultats des examens plus rapidement; il faudra pour ce faire procéder à la maintenance du logiciel opérationnel destiné à prendre en charge les opérations de production et fournir la capacité d'intervention et d'assistance immédiates aux usagers en cas de difficulté.

En 1999, une attention particulière sera accordée aux points ci-dessous, pour plusieurs desquels les utilisateurs internes seront appelés à fournir une importante quantité de données et à prêter leur concours; les dates de mise en oeuvre indiquées se fondent sur l'hypothèse que l'aide en question sera fournie dans les délais. Environ 110 mois-Professionnel seront consacrés à ces activités en 1999.

- a) La mise en service du système spatial de gestion des fréquences dans l'environnement client-serveur sera terminée vers le milieu de l'année. Plusieurs modules en sont déjà disponibles; plusieurs autres deviendront disponibles au cours du deuxième trimestre et le système devrait être complet au début du troisième trimestre.
- b) Pour améliorer la qualité des fiches soumises sous forme électronique, il est prévu de mettre à la disposition des administrations un logiciel de validation amélioré dans le cadre du logiciel de saisie de données déjà disponible. Le projet devrait être terminé pour l'édition de mars du SRS sur CD-ROM.
- c) Pour permettre la réalisation des analyses de coordination à l'extérieur du siège et aider les utilisateurs extérieurs à effectuer ces analyses eux-mêmes, sans avoir à demander l'aide du Bureau, les outils améliorés permettant d'effectuer les calculs de la puissance surfacique et de procéder aux examens au titre de l'AP29 seront mis à disposition pour l'édition de mars du SRS sur CD-ROM.
- d) Pour permettre la saisie, la publication et l'accès par le Web aux données relatives à l'application du principe de "diligence due", les progiciels existants seront adaptés, de manière appropriée, et mis en service d'ici à la fin du 1er trimestre.
- e) Le logiciel MSPACE sera amélioré pour s'interfacer directement avec la base de données SNS, ce qui facilitera le traitement des mises à jour des Plans; les utilisateurs devraient bénéficier de cette amélioration d'ici à la fin du deuxième trimestre.
- f) Pour assurer la cohérence des résultats des calculs dans tous les programmes techniques, on créera une seule et unique bibliothèque DLL qui contiendra toutes les routines géométriques utilisées pour qu'elles soient à la disposition de tous les programmes spatiaux d'ici à la mi-99. Pour cette même raison, on créera d'ici à la fin du quatrième trimestre une seule et même bibliothèque de routines pour calculer tous les diagrammes d'antenne standard destinés à être utilisés dans tous les programmes techniques.

Indicateur fondamental de performance: Fourniture des logiciels aux utilisateurs d'ici les dates indiquées.

Le passage prévu de l'ordinateur Siemens à un environnement client-serveur supposera une période d'essai et de formation du personnel concerné du Département des services spatiaux. Les outils de traitement devront être adaptés au Règlement des radiocommunications simplifié, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1999. Il faudra en outre procéder à un examen du Fichier de référence par suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement. Un certain nombre d'"outils" tournant sur PC sont mis à la disposition des administrations, par exemple les progiciels d'examen technique et les programmes de validation dont il a été question ci-dessus.

Il est prévu d'affecter environ 2 mois-Professionnel et 1 mois-Services généraux au Département des services spatiaux (SSD).

2.7 **Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG**

Les activités correspondantes consistent à:

- examiner les demandes de prorogation de la durée de validité pour déterminer au titre de quelle disposition du *décide* de la Résolution la demande doit être traitée;
- déterminer les cas pour lesquels la "validité" a expiré ou doit expirer prochainement et consulter l'administration intéressée;
- consulter au besoin les administrations pour préciser la validité des données stockées dans les bases de données du SSD;
- publier la Section spéciale appropriée (RES4/ ou AR11/C/...MOD);
- relier ce point au changement de dates (2C) et procéder à la mise à jour de la base SNS.

Actuellement, une vingtaine de cas sont à traiter.

Les ressources affectées à ces activités sont d'environ 1 mois-Professionnel et 1 mois-Services généraux.

Indicateur fondamental de performance: A la fin de 1999, les administrations devraient nous avoir fourni leurs données corrigées. Les demandes de prorogation de type courant seront publiées dans les 6 semaines de leur réception par le SSC.

2.8 **Résolution 53 - Mise à jour des colonnes "Observations" du Plan SRS**

Au titre de l'alinéa 2 du *décide* de la Résolution 53, le Bureau des radiocommunications est chargé de publier dans une Lettre circulaire les résultats de ses analyses de compatibilité (entre les Plans révisés du service de radiodiffusion par satellite pour les Régions 1 et 3 et d'autres services ayant des attributions dans les bandes planifiées dans les trois Régions, et entre les Plans révisés pour les Régions 1 et 3 et les Plans de la Région 2) ainsi qu'une colonne "Observations" modifiée de l'article 9A de l'appendice S30A et de l'article 11 de l'appendice S30. Par l'alinéa 5 du *décide* de la même Résolution il est chargé en outre de rendre compte à la CMR-2000 des résultats de ses analyses.

Environ 2 mois-Professionnel et les ressources de quelques fonctionnaires des Services généraux seront affectés aux tâches découlant de cette Résolution.

2.9 **Résolution 73 - Mesures visant à résoudre l'incompatibilité entre le SRS dans la Région 1 et le SFS dans la Région 3**

Dans la bande 12,2 - 12,5 GHz, le Bureau doit identifier les administrations:

- dont les assignations faites à leurs réseaux du SFS affectent les assignations du SRS;
- dont les assignations du SRS affectent les assignations du SFS de la Région 3.

A cette fin, il doit:

- appliquer les critères de l'annexe 4 de l'appendice 30;
- identifier les assignations au SRS dans la bande 12,2 - 12,5 GHz qui sont affectées par les réseaux du SFS de la Région 3;
- identifier les administrations dont les assignations affectent les assignations au SRS;
- appliquer les critères de l'annexe 1 de l'appendice 30 et les Règles de procédure pertinentes;
- identifier les réseaux du SFS de la Région 3 dans la bande 12,2 - 12,5 GHz qui sont affectés par les assignations au SRS;

- identifier les administrations dont les assignations affectent les réseaux du SRS de la Région 3.

Etant donné que cette Résolution est applicable aux réseaux du SFS et du SRS pour lesquels les renseignements ont été reçus avant le 27 octobre 1997, la charge de travail correspondante est estimée comme suit:

- Au SSC - 194 réseaux du SFS, pour lesquels les renseignements ont été reçus avant le 27 octobre 1997 et qui ont des assignations de fréquence dans la bande considérée, doivent être examinés par rapport à 121 réseaux du SRS inscrits au Plan de la Région 1, soumis au titre de l'article 4 de l'appendice 30.
- Au SNP - 8 réseaux, ayant fait l'objet de modifications apportées au Plan de la Région 1, doivent être examinés par rapport aux attributions faites aux réseaux du SFS en Région 3.

Les ressources affectées à ce travail sont d'environ un seul mois-Professionnel et un seul mois-Services généraux.

2.10 Résolution 532 - Examen et révision éventuels des Plans du SRS, GRI/GET

L'alinéa 2 du *décide* de la Résolution 532 charge le Directeur de présenter à la CMR-2000 les résultats des études du GRI concernant la possibilité d'accroître la capacité minimum dans les Régions 1 et 3. Pour aider le GRI et le GET dans leurs travaux, le Bureau effectuera des études de son côté et à leurs réunions leur communiquera des contributions. En plus de la correspondance qui devra être échangée avec les administrations sur ce point, le Bureau est appelé en 1999 à fournir un appui administratif aux deux réunions du GET et aux trois réunions du GRI.

Les ressources disponibles pour ces tâches sont limitées à 17 mois-Professionnel et 5 mois-Services généraux. Un appui logiciel suffisant devrait être disponible. Il convient d'observer que la décision du GRI de ramener les études à un cadre unique contribuera à une utilisation efficace des ressources du Bureau.

2.11 Résolution 533 - Re-publication des Sections spéciales de l'AP30/C/...

Les activités correspondantes comprennent le réexamen des demandes de coordination par rapport aux Plans du SRS révisés pour les Régions 1 et 3 et leur publication dans une Section spéciale APS30 (RES533)/C/.

Environ 400 réseaux à satellite ont des assignations de fréquence dans les bandes en question et doivent faire l'objet d'un réexamen.

Huit mois-Professionnel et 4 mois-Services généraux seront affectés à ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Tous les réseaux à satellite seront examinés et publiés en 1999.

3 Services de Terre

En 1999, les fiches de notification pour les services de Terre seront traitées selon deux sortes de dispositions différentes:

- les fiches reçues avant le 31 décembre 1998 seront traitées au titre des dispositions pertinentes de l'article 12 (et des procédures connexes);
- les fiches reçues après le 1er janvier 1999 seront traitées en application des dispositions du Règlement des radiocommunications simplifié (articles S9, S11 et S12).

Les objectifs sont:

- de terminer d'ici au 31 mars 1999 le traitement de toutes les fiches de notification pour les services de Terre reçues avant le 31 décembre 1998 (à l'exception de quelques-unes dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux) conformément aux procédures pertinentes et de refléter la situation qui en découlera dans l'édition de mars 1999 de la Liste internationale des fréquences sur CD-ROM;
- de revoir toutes les procédures internes en vue d'adapter la chaîne de production (enregistrement, règles de validation, documents des conclusions, système concernant les conclusions) aux exigences du Règlement des radiocommunications simplifié;
- de revoir les assignations de fréquence du Fichier de référence pour en aligner les conclusions pertinentes sur les dispositions du Règlement des radiocommunications simplifié (utilisation en particulier du système de numérotation).

3.1 Demandes de coordination concernant les services de Terre

L'activité correspondante comprendra le traitement de toutes les demandes de coordination (au titre du numéro S9.21) ainsi que leur examen des points de vue réglementaire et technique; l'objectif est de terminer ce travail dans les limites de la période statutaire. On prévoit de traiter une centaine de demandes (environ 80 pour la coordination d'assignations à la radiodiffusion dans les bandes utilisées en partage avec d'autres services et environ 20 concernant d'autres services).

Quatre mois-Professionnel seront affectés à cette activité.

Indicateur fondamental de performance: Traiter toutes les demandes dans les délais réglementaires.

3.2 Procédures de modification des Plans pour les services de Terre

Environ 8 000 demandes devront être traitées en 1999 au titre de diverses procédures de modification des Plans (AP S25, AP S26, ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85MM, GE85EMA, GE89, RJ88), ce qui nécessitera de réaliser les activités principales suivantes:

- saisie des données (manuel, électronique);
- vérification des données, rédaction de courriers, correction des données;
- archivage (électronique, papier);
- actualisation des règles de validation;
- passage et contrôle des résultats de programmes informatiques par lots;
- examens (réglementaire et technique);
- publication;
- contrôle de la procédure;
- examen des assignations publiées;

- enregistrement des assignations;
- examen des assignations enregistrées. Le Tableau 1 donne une estimation du nombre de fiches de notification qu'il est prévu de recevoir en 1999.

TABLEAU 1

**Estimation du nombre d'assignations/allotissements de fréquence
en vue de procédures de modification de Plans**

Plan	AP S25	AP S26	ST61	GE75	RJ81	GE84	GE89	GE85
Nombre de fiches	30	20	3 600	150	200	3 500	400	50

Environ 35 mois-Professionnel et 20 mois-Services généraux seront affectés à ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Mener à bien toute la procédure (de la réception de la fiche jusqu'à sa publication dans la Section spéciale correspondante) dans un délai de trois mois à compter de la réception des fiches de notification complètes.

3.3 Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre

On prévoit la même charge de travail que par le passé, avec une légère augmentation du nombre des notifications de Terre dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux. Environ 50 000 fiches pourraient être reçues en 1999, au titre de la procédure de notification de l'article S11. Chaque fiche sera traitée (c'est-à-dire réception, enregistrement, validation, correspondance, correction des données et publication dans la Circulaire Hebdomadaire) dans les délais réglementaires impartis. Toutes ces fiches seront en outre examinées au titre des dispositions pertinentes de l'**article S11** du Règlement des radiocommunications (conformité avec le Tableau des attributions de fréquences et autres dispositions du Règlement des radiocommunications et, éventuellement, conformité avec les procédures de coordination ou avec un Plan d'allotissement ou d'assignation de fréquence et/ou d'autres dispositions de l'accord, le cas échéant).

Environ 90 mois-Professionnel et 120 mois-Services généraux seront affectés à ces activités en 1999.

Indicateur fondamental de performance: Terminer le traitement de chaque fiche de notification dans le délai réglementaire. On prévoit toutefois certains retards dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux, l'opération dépendant là de l'examen des fiches de notification concernant les services spatiaux.

Le traitement et l'examen technique des fiches de notification concernant le service de radiodiffusion dans les bandes de fréquences élevées seront régis, à partir du 1er janvier 1999, par les procédures du nouvel **article S12** du Règlement des radiocommunications.

Cette opération, qui concerne 40 000 fiches de notification par an, se déroule sur une base hebdomadaire qui débouche sur la publication, une fois par mois, de l'Horaire provisoire sur CD-ROM. Le Bureau s'est acquitté de toutes les tâches qu'il devait effectuer en vue de la mise en oeuvre dans les plus brefs délais de la nouvelle procédure conformément aux décisions de la CMR-97.

Environ 30 mois-Professionnel et 10 mois-Services généraux seront affectés à ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Mener à bien le traitement des fiches de notification dans les délais réglementaires.

Le Bureau continuera d'appliquer d'autres procédures réglementaires, exposées dans diverses Résolutions ou Recommandations, qui entraîneront une charge de travail comparable à celle des années précédentes (par exemple, une cinquantaine de demandes dans les bandes régies par la **Résolution 300**, environ 30 cas dans les bandes régies par la **Recommandation 402**). Il continuera également à tenir à jour, sur le site Web de l'UIT, les rapports de **contrôle** soumis par les administrations.

Environ 3 mois-Professionnel seront affectés à ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Aucune plainte de la part des Etats Membres à propos des services fournis.

3.4 Application des procédures administratives et opérationnelles

Le Bureau continuera à prêter son concours aux administrations en ce qui concerne l'application des procédures administratives et opérationnelles qui constituent une importante partie du Règlement des radiocommunications.

En 1999, environ 200 demandes d'attribution de séries d'indicatifs d'appel, de blocs de numéros d'appel sélectifs et de chiffres d'identification maritimes (CIM) devront peut-être être traitées conformément aux dispositions de l'article S19, de la Résolution 13 (Rév. CMR-97) ainsi que de Recommandations UIT-R et UIT-T. Le Bureau continuera de suivre l'évolution des ressources que constituent les MMSI, comme l'y invite la Résolution 344 (CMR-97), afin de proposer les remèdes appropriés avant que les ressources soient épuisées. Il est également prévu de recevoir d'autres demandes au titre des articles S47 et S48 (30 cas), de la Résolution 331 (10 cas) et de l'article S25 (10 cas).

Le Bureau procédera en outre à l'examen des dispositions du Règlement des radiocommunications faisant référence à des Recommandations UIT-R ou UIT-T, comme l'y invite la Résolution 27 (Rév. CMR-97).

Environ 3 mois-Professionnel et 8 mois-Services généraux seront affectés à ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Pas de plainte de la part des Etats Membres à propos des services fournis.

3.5 Mise en oeuvre des Résolutions des Conférences

Outre les mesures qu'il doit prendre à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1999, du Règlement des radiocommunications simplifié (par exemple, reformatage du fichier de référence pour l'adapter au système de numérotation du RR simplifié, exécution des activités se rapportant aux Résolutions 8 et 412 (CAMR-92), etc.), le Bureau agira en réponse à plusieurs Résolutions, telles que:

- la Résolution 29 (CMR-97) qui le charge de consulter les administrations à propos de l'utilisation des bandes d'ondes additionnelles attribuées par la CAMR-92 et de présenter un rapport à la RPC en 1999;
- la Résolution 30 (CMR-97) qui le charge d'adopter la version CD-ROM pour la publication de la Circulaire Hebdomadaire et des Sections spéciales;

- la Résolution 340 (CMR-97) qui le charge de reformater sa base de données sur le service mobile maritime, pour y introduire les renseignements additionnels, nécessaires au bon fonctionnement du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), qui sera totalement opérationnel le 1er février 1999;
- la Résolution 535 (CMR-97), concernant l'élaboration des Règles de procédure et la mise au point des logiciels appropriés dans le cadre de la radiodiffusion à ondes décamétriques ainsi que le rôle du Bureau en tant que coordonnateur des besoins soumis par les administrations qui le demandent (dans le cadre de l'article S12);
- la Résolution 537 (CMR-97) dans laquelle il est demandé au Bureau d'effectuer d'urgence la première étude des statistiques sur les émetteurs et les récepteurs, demandée dans la Résolution 517 (Rév. CMR-97).

La charge de travail découlant de ces activités, qui seront menées à bien en 1999, sera supportée avec les ressources mentionnées sous d'autres points.

3.6 Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre

Les logiciels nécessaires au traitement des notifications de Terre sont fournis par les services du Département des systèmes informatiques pour les radiocommunications (RIS). A cette fin, les logiciels utilisés en production doivent être actualisés, bien que l'objectif principal pour 1999 soit de mettre en oeuvre, si possible, le nouveau logiciel d'application de Terre, TerRaSys, qui remplacera le système FMS. La réalisation des objectifs mentionnés ci-dessous dépendra pour une bonne part de la définition, dans les meilleurs délais, des besoins de tous les utilisateurs et de l'appui des utilisateurs pour tester le logiciel mis au point. Pour le développement du logiciel on prévoit les activités spécifiques suivantes, auxquelles seront affectés environ 55 mois-Professionnel:

- a) La conversion de toutes les données du FMS au système TerRaSys sera terminée d'ici à la fin du deuxième trimestre, ce qui permettra en outre au BR de publier le CD-ROM de Terre dans son intégralité.
- b) La partie FM/TV du système TerRaSys sera prête pour être mise en service au début du deuxième trimestre, ce qui constituera une étape importante du passage du FMS à TerRaSys.
- c) La version d'essai d'un progiciel permettant la soumission électronique des données de notification LF/MF (une extension du programme existant pour la FM/TV) sera communiquée aux administrations d'ici à la fin du troisième trimestre. A cette même époque, un progiciel permettant de saisir à l'intérieur du BR les données pour les systèmes LF/MF devrait être disponible pour des essais pilotes. Une lettre circulaire sera expédiée aux administrations d'ici à la fin du deuxième trimestre pour les informer du projet de format électronique.
- d) La version d'essai pilote de la WIC sur CD-ROM, étendue pour couvrir tous les services de Terre, devrait être communiquée aux administrations avant la fin du troisième trimestre.

Indicateur fondamental de performance: Fourniture des logiciels aux utilisateurs aux dates indiquées.

4 Commissions d'études et activités correspondantes

Les ressources en personnel totales suivantes ont été affectées aux tâches indiquées ci-dessous, qui comprennent celles effectuées pour les Commissions d'études de l'UIT-R, les activités intersectorielles et les travaux préparatoires aux conférences correspondantes:

- 70 mois-Professionnel (P/D).
- 100 mois-Services généraux.

4.1 Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études de l'UIT-R

Organisation des Commissions d'études (voir le Tableau 1):

TABLEAU 1
Organisation des Commissions d'études de l'UIT-R

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Questions attribuées	33	24	51	48	70	56	36	81
Groupes de travail	3	4	3	4	3	4	3	3
Groupes d'action	2				1			1
Groupes de travail mixtes						1	3	3
Groupes d'action mixtes			1				1	1
Groupes mixtes de Rapporteurs				1	1	3		1

Résultats escomptés

Aux réunions autres que celles des Commissions d'études (voir le Tableau 2-1):

- Finalisation des avant-projets de Recommandations et d'autres textes élaborés en 1998 et annexés aux rapports des différents Présidents.
- Elaboration de projets de Recommandations nouvelles ou révisées et d'autres textes.
- Suite à donner aux notes de liaison émanant d'autres Commissions.

TABLEAU 2-1

Résultats escomptés en 1999 aux réunions autres que celles des Commissions d'études

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Projets de Recommandations	4	16	9	16	17	19	7	14
Autres textes						17	5	3
Projets de Recommandations additionnelles (estimations)	6	5	2	4	13	4	8	9
Autres textes additionnels (estimations)	1	3	1	2	6	1	1	1
Notes de liaison (estimations)	30	12	60	45	60	30	35	40

Aux réunions des Commissions d'études (voir le Tableau 2-2):

- Examen des projets de Recommandations et d'autres textes en vue de leur adoption à la réunion et de leur approbation ultérieure.
- Examen de projets de Recommandations en vue de leur adoption par correspondance et de leur approbation ultérieure.
- Examen des progrès réalisés en ce qui concerne les Manuels et examen d'autres textes.
- Etablissement et organisation du programme de travail futur.

TABLEAU 2-2

Résultats escomptés en 1999 aux réunions des Commissions d'études

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Projets de Recommandations finalisés (adoption à la réunion)	3	10	10	10	9			5
Autres textes (estimations) (approbation à la réunion)	1	3			4		5	4
Projets de Recommandations additionnelles (estimations) (adoption par correspondance)	10	21	11	17	4	23*	15	23
Autres textes additionnels examinés		3	1				3	1

* Ces Recommandations seront envoyées directement à l'AR-2000 par le Président de la Commission d'études conformément au § 10.1.3 de la Résolution UIT-R 1-1.

Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi des réunions.

Documentation

- Traitement des contributions, des documents temporaires ou finals, des Circulaires, publication des versions définitives, etc.
- Enregistrement électronique des documents.
- Etablissement de diffuseurs de courrier électronique et de pages WWW.
- Préparation de fascicules ou Suppléments.

Gestion

- Gestion de procédures conduisant à l'approbation, par correspondance, de Recommandations et de Questions, assortie d'avis destinés aux différents Présidents (voir le Tableau 3-1).
- Coordination des études entre les réunions (par exemple, via des groupes de correspondance, etc.) et formulation d'avis sur la planification future, en particulier en ce qui concerne la RPC-99.
- Aider les Présidents des Commissions d'études à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de leur Commission.

- Aider les Présidents des CE, GT et GA à élaborer leur rapport (voir le Tableau 3-2), dans la mesure nécessaire.

TABLEAU 3-1

Recommandations qui devraient être approuvées par correspondance en 1999

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Nombre de Recommandations destinées à être approuvées par correspondance (estimations)	7	31	21	12	13	21	15	28

TABLEAU 3-2

Aide aux Présidents pour l'élaboration de leur rapport

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Nombre de pages des rapports des Présidents (estimation)	600	350	1 000	300	1 500	800	450	800

Charge de travail prévue

- Nombre de Lettres circulaires et autres documents administratifs: 200 pour un total de 2 200 pages (estimation).
- Charge de travail supplémentaire prévue par Commission d'études.

TABLEAU 4

Charge de travail prévue par Commission d'études

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Nombre de pages à traiter	4 000	2 800	11 000	3 000	10 000	4 000	4 600	6 500
Nombre de documents à enregistrer électroniquement	400	450	600	350	900	450	230	400
Nombre de pages de Suppléments à traiter	150	1 200	600	450	350	400	600	2 200

Ressources attribuées

TABLEAU 5
Ressources attribuées

Commission d'études	1	3	4	7	8	9	10	11
Budget (CHF x 1 000)	169	209	85	140	240	40	126	259
Nombre de jours de réunions des GT, GA, etc.	(37)	28	33(9)	31	56(30)	30	34(15)	44(5)
Nombre de jours de réunions des CE	(2)	2	3	3	3		3	3
Mois-Professionnel	3	6	6	3	8	6	4	6
Mois-Services généraux	10	5	10	5	20	10	5	15

NOTE - Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de jours de réunions qui se tiendront à l'extérieur de Genève.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Satisfaction des participants aux réunions des CE en ce qui concerne: l'organisation des réunions, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Exécution du programme de travail et élaboration des Recommandations avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

4.2 Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS)

Résultats escomptés

A la réunion de la Commission spéciale (juillet 1999):

- Finalisation du rapport de la Commission spéciale à la RPC-99.

Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de la réunion.

Documentation

- Traitement des documents de travail et des Circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.

Gestion

- Aider le Président de la Commission spéciale à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de la Commission.

Charge de travail prévue

- 400 pages de documents à traiter.
- 40 documents à enregistrer électroniquement.

Ressources attribuées

Un mois-Professionnel et 4 mois-Services généraux.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Satisfaction des participants à la réunion de la Commission spéciale en ce qui concerne: l'organisation de la réunion, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période considérée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

4.3 Appui à la Réunion de préparation à la Conférence (RPC-99)

En application des dispositions de la Résolution UIT-R 2-2, la RPC est chargée de préparer pour l'UIT-R les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications. En 1999, la deuxième session de la RPC élaborera, compte tenu des contributions des Etats Membres et des Membres du Secteur, de la Commission spéciale, des Commissions d'études des radiocommunications et d'autres sources, le Rapport de la RPC à la CMR-2000.

Résultats escomptés

- Disponibilité à bref délai du Rapport de la RPC à la CMR-2000 (version finale) pour les participants à la deuxième session de la RPC et comme document de travail pour la CMR-2000.

Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi des réunions.

Documentation

- Traitement des textes pour les Chapitres 1-7 élaborés par les CE/GA/GT compétents et la CS.
- Aide à la préparation d'un projet de rapport de la RPC à la CMR-2000 (en anglais).
- Communication d'un projet de rapport de la RPC à la CMR-2000 aux participants de la RPC.
- Traitement des documents de travail, des documents temporaires et des documents finals, etc.
- Enregistrement électronique des documents disponibles.
- Elaboration du texte final.

Gestion

- Gestion des procédures conduisant à l'approbation du rapport de la RPC à la CMR-2000, assortie d'avis au Président de la RPC.
- Coordination des études entre les réunions (par exemple, via des groupes de correspondance, etc.).
- Coopération avec le Président de la RPC et les Rapporteurs chargés des différents chapitres pour déterminer un plan de travail et gérer le budget.

Charge de travail prévue

- 4 000 pages de documents à traiter (estimation).
- 200 documents à enregistrer électroniquement (estimation).

Nombre de jours de réunions

- 5 pour la préparation d'un projet de rapport de la RPC, en anglais.
- 10 pour la deuxième session de la RPC.

Ressources attribuées

Huit mois-Professionnel et 10 mois-Services généraux.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Satisfaction des participants à la RPC en ce qui concerne: l'organisation de la réunion, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Traitement des textes pour les Chapitres 1-7 élaborés par les CE/GA/GT compétents, etc., d'ici au 31 mai 1999 et par la CS d'ici au 5 septembre 1999.
- Elaboration du projet de rapport de la RPC à la CMR-2000 (en anglais) d'ici au 5 juin 1999.
- Communication du projet de rapport de la RPC à la CMR-2000 aux participants d'ici au 15 septembre 1999.
- Disponibilité du rapport de la RPC à la CMR-2000 en E, F, S d'ici au 26 novembre 1999.

4.4 Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2000 (AR-2000)

Résultats escomptés

Aux réunions des Commissions d'études:

- Approbation de projets de Recommandations et d'autres textes élaborés en 1998 en vue de leur soumission à l'AR-2000.

Aux réunions des Groupes de travail:

- Approbation finale des projets de Recommandations en ce qui concerne les questions relevant de la RPC-99 en vue de leur soumission à l'AR-2000 par le Président de la Commission d'études compétente, en application du § 10.1.3 de la Résolution UIT-R 1-2.

Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de l'AR-2000.

Documentation

- Traitement des documents de travail (roses et blancs) et des Circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.
- Elaboration de textes révisés pour l'AR compte tenu des décisions des AR et des CMR précédentes et de la PP-98.

Gestion

- Gestion des procédures conduisant à l'approbation des Résolutions, Recommandations, Questions et Voeux, assortie d'avis aux différents Présidents.
- Aider les Présidents des CE à élaborer leur rapport à l'AR-2000.

Charge de travail prévue

- 250 pages de documents à traiter.
- 25 documents à enregistrer électroniquement.

Ressources attribuées

Un mois-Professionnel et 0,5 mois-Services généraux.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

4.5 Appui à la réunion des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études

Résultats escomptés

A la réunion des Présidents des Commissions d'études:

- Définition du plan de travail des Commissions d'études compte tenu des impératifs de la CMR-2000.
- Finalisation du calendrier des réunions pour les mois suivants.

Organisation

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de la réunion

Documentation

- Traitement des documents de travail et des Circulaires correspondantes.
- Enregistrement électronique des documents.
- Préparation du détail du ou des projet(s) de calendrier des réunions.

Gestion

- Aider les Présidents des Commissions d'études à définir le plan de travail de leur Commission.
- Aider les Présidents des Commissions d'études à gérer le budget de leur Commission.

Charge de travail prévue

- 150 pages de documents à traiter.
- 15 documents à enregistrer électroniquement.

Ressources attribuées

1,5 mois-Professionnel et 0,5 mois-Services généraux.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions enregistrées électroniquement dans un délai de 24 heures.

4.6 Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études

Résultats escomptés

- Satisfaction des clients.
- Amélioration de l'image des Commissions d'études de l'UIT-R.
- Encourager la dissémination et l'utilisation des textes de l'UIT-R.

Brève description des activités connexes

- Fourniture d'une assistance technique et administrative dans des domaines d'activités des Commissions d'études en réponse à des demandes de Membres de l'UIT et d'autres parties par téléphone, télécopie, courrier électronique, etc., ou lors de visites dans les locaux du BR.

Ressources attribuées

4 mois-Professionnel et 5 mois-Services généraux.

5 Comité du Règlement des radiocommunications

5.1 Réunions du RRB

Les 12 nouveaux membres du Comité du Règlement des radiocommunications se réuniront quatre fois en 1999. Les documents de travail seront préparés par le secrétariat, sous la forme d'un rapport et d'un projet de Règles de procédure. Chaque réunion bénéficiera du concours du Directeur, en sa qualité de Secrétaire exécutif, et du personnel du Bureau nécessaire.

5.2 Règles de procédure: examen des conclusions, études spéciales

A sa quatorzième réunion (Genève, 30 novembre - 8 décembre 1998), le RRB a approuvé les Règles de procédure, telles que révisées, applicables aux dispositions de l'ensemble du nouveau Règlement des radiocommunications, selon les besoins. La charge de travail prévue dans ce domaine en 1999 dépend, d'une part, de la difficulté à laquelle le Bureau sera confronté concernant l'application des dispositions du nouveau Règlement des radiocommunications pour lesquelles il devra appliquer les nouvelles Règles et, d'autre part, du nombre et de l'ampleur des observations que le Bureau recevra éventuellement des administrations.

On estime à 3 mois-Professionnel et à 1 mois-Services généraux les ressources qui seront éventuellement nécessaires si les observations se limitent à 10-15% des Règles approuvées.

6 Groupe consultatif des radiocommunications

Le GCR se réunira en février 1999 pour examiner les résultats de la PP-98 dans les domaines qui l'intéressent, prendre les mesures qui s'imposeront, organiser le suivi nécessaire et revoir, une nouvelle fois, les priorités et stratégies de l'UIT-R pour l'année nouvelle et examiner la première version du projet du budget 2000/2001 dont sera saisi le Conseil à sa session de 1999. Les activités entre les Groupes consultatifs des trois Secteurs continueront à être coordonnées. Le Bureau apportera son soutien à l'activité du GCR liée à la soumission de documents, comme le présent Plan opérationnel, et en lui fournissant une aide administrative. Les avis que fournira le GCR au Directeur devraient contribuer à améliorer les services fournis aux Etats Membres et aux Membres du Secteur.

On estime à 2 mois-Professionnel et à 1 mois-Services généraux les ressources qui seront éventuellement nécessaires pour les activités de préparation, d'aide et de suivi d'une réunion annuelle du GCR.

7 Séminaires du Bureau des radiocommunications et préparation des conférences

7.1 Séminaires du Bureau des radiocommunications

Le Bureau organisera en 1999 les quatre séminaires régionaux suivants:

- Région 2
- pays de la Communauté régionale des communications (RCC)
- radiodiffusion en Afrique
- pays arabes

Environ 30 documents seront produits dans les langues requises.

Ces activités mobiliseront environ 18 mois-Professionnel et 3 mois-Services généraux en 1999.

Indicateur fondamental de performance: 100% des documents des séminaires seront préparés et imprimés sur place, 3 semaines avant tout séminaire.

7.2 Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72(CMR-97))

Un calendrier détaillé sera élaboré ultérieurement dans l'année, dès que le rapport de la RPC sera disponible.

8 Elaboration des publications du BR

8.1 Publications réglementaires (y compris les documents de service)

Il est prévu de publier en 1999, par suite de l'application du Règlement des radiocommunications, les documents suivants:

- Circulaires Hebdomadaires sur papier, microfiche, disquette et, aux fins d'essai, sur CD-ROM.

- 2 CD-ROM contenant des versions actualisées de la Liste internationale des fréquences.
- 2 CD-ROM sur les données des systèmes de radiocommunications spatiales.
- 1 édition et 1 mise à jour de la Préface de la Liste internationale des fréquences.
- 1 CD-ROM contenant tous les Plans de Terre.

Les documents de service ci-dessous, visés dans le Règlement des radiocommunications, seront publiés en 1999:

- Liste IV (Nomenclature des stations côtières): deux Suppléments (environ 250 pages).
- Liste V (Nomenclature des stations de navire): une édition complète (3 000 pages) et trois Suppléments (500 pages).
- Liste VI (Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux): deux Suppléments (280 pages).
- Liste VIIA (Liste des indicatifs d'appel et des identités numériques des stations utilisés dans des services maritimes): une édition complète (2 000 pages) et trois Suppléments (450 pages).
- Liste VIIB (Liste alphabétique des indicatifs d'appel de certaines stations): une édition complète (400 pages) et un Supplément (50 pages).

Il sera envisagé de publier ces documents de service sur CD-ROM.

Environ 13 mois-Professionnel et 60 mois-Services généraux seront affectés à ces activités en 1999.

Indicateur fondamental de performance: Publication dans les délais et réaction positive des utilisateurs.

8.2 Edition et publication de textes résultant d'autres activités du Secteur UIT-R

Une édition "de luxe" du CD-ROM du Règlement des radiocommunications sera publiée au troisième trimestre de 1999; elle comprendra un index détaillé ainsi que des fonctions complètes de chaînage et de recherche.

L'édition 1998 des Règles de procédure sera publiée au cours du premier trimestre de 1999 (environ 200 pages/langue), sous forme d'un cahier à feuilles mobiles, et comportera les mises à jour approuvées par le RRB. Elle sera également disponible sur CD-ROM et par l'intermédiaire des services en ligne et de l'Electronic Bookshop.

Le TSD coordonnera la publication de toutes les Recommandations UIT-R approuvées par correspondance au cours de l'année (environ 17 Suppléments). Une version mise à jour du CD-ROM des Recommandations UIT-R sera publiée au cours du deuxième trimestre de 1999. Toutes les Recommandations seront disponibles par voie électronique via les services en ligne et l'Electronic Bookshop. La liste des Recommandations UIT-R en vigueur (environ 50 pages/langue) sera publiée au cours du deuxième trimestre de 1999; elle sera tenue à jour sur le site Web de l'UIT.

La série 1999 des Rapports UIT-R sera publiée progressivement tout au long de 1999 (environ 500 pages/langue prévues); les Rapports en question seront également accessibles en ligne.

Divers Manuels seront publiés tout au long de 1999, en fonction des priorités du Département des Commissions d'études (environ 1 600 pages/langue prévues).

En 1999 sera publiée une nouvelle édition du Manuel maritime reflétant le nouveau Règlement administratif en vigueur (environ 600 pages/langue).

Environ 20 mois-Professionnel et 53 mois-Services généraux seront affectés à ces activités en 1999.

Indicateur fondamental de performance: Satisfaction des utilisateurs.

9 Assistance aux Membres

Comme les années précédentes, le Bureau continuera en 1999 de fournir différents types d'assistance aux administrations. Environ 2% des ressources du Bureau seront consacrées aux opérations d'assistance signalées ci-dessous:

9.1 Assistance particulière aux administrations des pays en développement

En 1999, le Bureau continuera de fournir une assistance aux administrations des pays en développement pour les aider à:

- soutenir l'activité de leurs entités nationales responsables de la gestion du spectre, compte tenu du changement de structures réglementaires intervenu dans de nombreux pays;
- participer à l'activité des groupes régionaux de coordination, conformément aux dispositions de l'article S12, et en particulier aux réunions mixtes des représentants de ces groupes;
- procéder au choix de leurs fréquences.

9.2 Traitement des cas de brouillage préjudiciable

Le traitement des cas de brouillage préjudiciable constitue un type particulier d'assistance qui est défini dans le Règlement des radiocommunications. Etant donné la nature de certains services ayant trait à la sécurité de la vie humaine, le Bureau a pour objectif de traiter ces cas dans un délai de 48 heures; il table sur une soixantaine de cas de ce type en 1999.

9.3 Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification et de modification des Plans

L'article S13 du Règlement des radiocommunications prévoit toute une gamme de possibilités d'assistance aux administrations lorsque celles-ci éprouvent des difficultés à appliquer les procédures des articles S9 et S11 et les appendices S30, S30A et S30B. Des dispositions analogues s'appliquent en ce qui concerne les procédures de l'article S12, des appendices S25 et S26 et de plusieurs Accords régionaux.

Le Bureau fournit une assistance dans le cadre de réunions de coordination bilatérale de systèmes spatiaux, ainsi que pour des questions spatiales sous forme de réunions et de missions de formation.

Le Bureau table sur environ 200 cas de ce type en 1999.

Le Bureau fournit son assistance aux administrations en matière de coordination des assignations de fréquence faites aux stations terriennes fonctionnant avec des satellites OSG ou non OSG par rapport aux services de Terre d'autres administrations; cette activité suppose la réalisation des tâches suivantes:

- Identification de la nature de l'assistance (absence de réponse, absence de décision, désaccord ou toute autre raison).
- Vérification des données au titre de l'appendice S4 pour voir si elles sont complètes.
- Examens techniques pour identifier les administrations avec lesquelles la coordination s'impose.
- Rédaction et envoi des correspondances.

Le Bureau table sur un total de 56 demandes d'assistance en matière de coordination en 1999, soit 26 demandes auxquelles il n'avait pas été complètement répondu à la fin de 1998 et 30 nouvelles demandes prévues en 1999.

Les ressources affectées à ces activités en 1999 seront de l'ordre de 5 mois-Professionnel et de 4 mois-Services généraux.

Indicateur fondamental de performance: Toutes les demandes d'assistance doivent être traitées immédiatement et suivies d'effet dans les meilleurs délais. Le nombre de cas de reports devrait être réduit.

9.4 Assistance à des entités non Membres du Secteur

Quotidiennement, un nombre élevé d'exploitations, de compagnies privées et même de particuliers demandent l'aide du Bureau et des éclaircissements concernant des dispositions réglementaires et administratives du Règlement des radiocommunications. Le Bureau s'efforcera de répondre à ces demandes pour autant qu'elles ne gênent pas le travail prioritaire exposé dans le présent Plan opérationnel.

10 Coopération

10.1 Coopération avec l'UIT-D

Résultats escomptés

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-D.
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions de développement, ce qui les aide ensuite à planifier leurs programmes de travail.

Brève description des activités connexes

Le contact sera maintenu entre le BR et le BDT dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en particulier en ce qui concerne les questions consacrées par l'UIT-D à:

- des études en cours à l'UIT-R, présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;
- la radiodiffusion numérique;
- les Manuels;
- la dimension économique de la gestion du spectre.

Le Bureau coopérera à l'étude des Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-D dans le cadre du Plan d'action de La Valette. Il prêtera aussi son concours à l'étude et à la mise en oeuvre de moyens efficaces visant à aider les pays en développement à élaborer un rapport sur les utilisations actuelles ou prévues du spectre radioélectrique.

Charge de travail prévue

Le BR

- participera aux réunions des Commissions d'études et des Groupes de Rapporteurs de l'UIT-D ainsi qu'à celles du GCDT;
- assurera une liaison appropriée entre l'UIT-D et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R;

- fournira, sur demande, avis et assistance aux pays sur des questions comme la propagation et la gestion du spectre.

Ressources attribuées

Deux mois-Professionnel.

IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Satisfaction des pays en développement et bénéfice pour eux de participer aux études de l'UIT-R les intéressant.

10.2 Coopération avec l'UIT-T

Résultats escomptés

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-T.
- Maintenir la compatibilité entre les Recommandations UIT-R et les Recommandations UIT-T relatives au réseau public (c'est-à-dire, dans les domaines de la HNS et de l'ATM ainsi qu'en ce qui concerne les objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité).
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions présentant un intérêt pour les deux Secteurs afin de les aider à planifier leurs programmes de travail.

Brève description des activités connexes

Le contact sera maintenu entre le BR et le TSB dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en ce qui concerne en particulier:

- les études en cours à l'UIT-R dans les domaines suivants: téléphonie mobile, radiodiffusion numérique, services fixes par satellite et de Terre, applications de l'accès hertzien, etc. Certains Groupes de coordination intersectorielle (GCI) travaillent sur des sujets se rapportant aux satellites et aux IMT-2000. Une coordination particulière plus poussée est assurée entre les Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R et les Commissions d'études 9, 12 et 16 de l'UIT-T;
- la politique commune en matière de droits de propriété intellectuelle.

Charge de travail prévue

Le BR

- participera aux réunions du GCNT;
- assurera, au besoin, une liaison appropriée entre l'UIT-T et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R.

Ressources attribuées

Deux mois-Professionnel.

10.3 Coopération entre les organes consultatifs

Des contacts réguliers sont maintenus entre les hauts responsables des organes consultatifs des trois Secteurs afin d'assurer une coordination efficace. La participation éventuelle du Bureau aux activités relatives à la présence régionale sera déterminée après la session de 1999 du Conseil.

10.4 Coopération avec les organisations internationales ou régionales

Résultats escomptés

- Encourager le dialogue entre des organisations ayant des intérêts communs.
- Aider à une meilleure coordination, en vue de mieux préparer des manifestations telles que les CMR.
- Tenir l'UIT-R informé des activités correspondantes d'autres organisations pour l'aider à planifier ses programmes de travail.
- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et d'autres organisations internationales.

Brève description des activités connexes

Le BR continuera d'entretenir des contacts et de coopérer avec:

- Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS).
- L'OIM, Inmarsat, Cospas-Sarsat, le CICR et l'OACI en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traités.
- La CEPT, la CITELE, l'APT, l'OMM, l'UPAT, etc., notamment en vue de bien préparer la CMR-2000.
- L'UER, l'ABU, l'ASBU, l'Union mondiale de radiodiffusion, la CEI, l'ISO, l'ETSI, la RCC, etc.
- Les Commissions de l'URSI ainsi qu'avec les responsables des projets RAST et COST qui présentent un intérêt pour les études de l'UIT-R.

Charge de travail prévue

Le BR

- participera aux réunions présentant pour lui un intérêt où il soumettra des rapports sur l'activité de l'UIT;
- participera à des séminaires auxquels il détachera, sur demande, des conférenciers.

Ressources attribuées

Deux mois-Professionnel.

11 Services internes au BR

11.1 Appui informatique

La maintenance des systèmes informatiques utilisés pour le traitement des notifications des systèmes de Terre et spatiaux sera assurée selon les besoins. Le transfert au nouvel environnement client/serveur dans le domaine spatial sera mené à bien pendant la période considérée. En conséquence, le travail de maintenance sera comparativement moindre dans le domaine spatial et un surcroît de travail sera consacré à améliorer encore les systèmes afin d'accroître la productivité et de rattraper les retards. Le passage de l'ancien FMS au nouveau système de Terre, TerRaSys, ne pourra que débuter en 1999 et il faudra donc maintenir l'ancien système en service.

Tous les utilisateurs du BR bénéficieront, en permanence, des améliorations apportées tant aux matériels qu'aux logiciels pour maintenir l'environnement de travail au niveau le plus élevé

possible. Les serveurs propres au BR seront mis à jour et le BR continuera d'apporter son assistance technique à ses utilisateurs pour les aider à créer de nouveaux logiciels et à les utiliser. La planification des ressources continuera, de son côté également, à être menée en étroite coopération avec le Département IS.

On s'efforcera de terminer la mise en place d'un système informatisé pour l'enregistrement du courrier. Il s'agit d'une première application du système Documentum qui est destiné à être utilisé pour gérer la production de tous les documents dans l'ensemble de l'UIT. Si ce dernier projet relève de la responsabilité du Département IS, l'adaptation de ce même logiciel Documentum au système informatisé de traitement du courrier du BR a été gérée au BR.

Un travail considérable sera fait pour maintenir à jour, et aussi conviviale que possible, la section UIT-R des pages Web des utilisateurs de l'UIT. Un examen approfondi, à l'échelle de l'UIT, d'expériences menées à l'extérieur de l'UIT sera terminé au début de 1999, des conclusions seront tirées et les adaptations nécessaires seront apportées.

Environ 45 mois-Professionnel et dix mois-Services généraux seront affectés à toutes ces activités.

Indicateur fondamental de performance: Bon fonctionnement des logiciels et matériels et satisfaction des utilisateurs.

11.2 Appui général

L'appui aux activités du BR consiste à:

- appuyer l'organisation des réunions de l'UIT-R pour que les installations idoines soient fournies aux Membres afin que toutes les réunions du Secteur des radiocommunications soient une réussite;
- prendre en charge le Web/EDH en fournissant aux Membres participant aux activités du Secteur des radiocommunications des installations électroniques de traitement en ligne des documents ainsi qu'en créant/maintenant des services en ligne du BR via les pages Web correspondantes;
- en gérant et archivant le courrier, entrant et sortant, du BR (courrier de surface, télécopies, courrier électronique) pour que les courriers entrants soient remis à leurs destinataires au BR en un temps très court et que les courriers sortants soient enregistrés avec précision, pour qu'on puisse facilement les retrouver par la suite;
- aider le Directeur dans sa fonction de gestion interne du BR: en planifiant et élaborant le projet de budget biennal de l'UIT-R, destiné à être incorporé dans le projet de budget biennal de l'UIT qui sera soumis au Conseil; en vérifiant toutes les dépenses du Secteur des radiocommunications par rapport au budget disponible, en en assurant le suivi et en faisant rapport aux organes de l'UIT-R intéressés (CVC, GCR, AR/CMR,); en planifiant l'utilisation des ressources humaines au BR par rapport au tableau des emplois et aux ressources financières ainsi que d'autres tâches administratives, et en en assurant le suivi.

Les ressources humaines affectées à ces tâches seront d'environ 10 mois-Professionnel et de 90 mois-Services généraux en 1999.

12 Récapitulation des ressources

12.1 Ressources budgétaires en 1999 (estimation)

Coûts directs CHF x 1000	Budget 1998-1999	Dépenses estimation au 31.12.98	Solde estimation au 31.12.98
AR & CMR	-		
Séminaires	517	303	214
RRB	717	328	389
GCR	226	61	165
Commissions d'études	3 027	1 370	1 657
BR	54 321	25 210	29 111
Publications	4 127	1 580	2 546
Total des coûts directs	62 935	28 852	34 083

Coûts facturés CHF x 1000	Budget 1998-1999	Dépenses estimation au 31.12.98	Solde estimation au 31.12.98
AR & CMR	-		
Séminaires	80	143	-63
RRB	60	43	17
GCR	109	45	64
Commissions d'études	4 194	1 781	2 413
BR	1 033	300	733
Publications	5 918	960	4 958
Total des coûts facturés	11 394	3 272	8 122

Total	74 329	32 124	42 205
--------------	---------------	---------------	---------------

12.2 Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR

<u>ACTIVITÉS</u>	Catégorie P/D mois-fonctionnaire	Catégorie G mois-fonctionnaire
Services spatiaux	382	367
Services de Terre	176	115
Commissions d'études	70	100
Comité du Règlement des radiocommunications	3	1
Groupe consultatif des radiocommunications	0	0
Séminaires	18	3
Elaboration des publications	35	115
Assistance aux Membres	22	10
Coopération	6	0
Services internes du BR	65	74
Tâches non ventilées	34	229
Postes vacants et recrutements en retard	49	56
Total	860	1 070

Compte tenu de l'expérience passée, environ 210 mois-fonctionnaire seront absorbés par les congés annuels normaux et les congés maladie consommeront environ 65 mois-fonctionnaire. Il est prévu de consacrer environ 45 mois-fonctionnaire à la formation en cours d'emploi.

12.3 Gestion générale

Le Comité de gestion des radiocommunications (RMC) se réunira à intervalles réguliers, au moins une fois tous les quinze jours, et des réunions de coordination départementales se tiendront en complément, suivant les besoins.